

Jeu Concours Facebook « 3310 Detox »

1. CHAMP D'APPLICATION

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est organisé sur la page Internet du site Facebook® : www.facebook.com/NokiaMobileFR, du mercredi 12 juillet 2017 au jeudi 13 juillet 2017.

Facebook® est une marque déposée appartenant à Facebook Inc.

Le contenu de la page et le jeu sont édités sous la responsabilité exclusive de la société HMD détenant la licence exclusive de la marque NOKIA Mobile®.

La société The Roxane Company est désignée dans ce règlement comme la 'Société Organisatrice', chargé par HMD de gérer les opérations sur la page Facebook Nokia Mobile France.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable pour chaque participant de suivre les étapes suivantes :

- Posséder une adresse électronique valide,
- Créer un compte personnel Facebook® (sur le site www.facebook.com) avec ladite adresse électronique valide, si le participant n'en possède pas déjà un,
- Se rendre sur la page www.facebook.com/NokiaMobileFR,
- Postez en commentaire du post [JEU CONCOURS] publié le 12 juillet 2017 un Emoji de votre choix,
- Participer au jeu avant le jeudi 13 juillet 2017 à 23h59 (heure française, UTC/GMT +1).

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet sur le réseau social Facebook®. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, voie électronique ou postale ne pourra être prise en compte.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et âge. Toute indication fausse entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

3. DOTATION

La désignation des gagnants sera faite par un Jury selon les modalités spécifiées à l'article 6.

Les participants jouent pour gagner l'un des deux (2) lots suivants :

- **1^{er} et 2^{ème} lot** (identique): un (1) téléphone Nokia 3310 de nouvelle génération d'une valeur de 69,90 euros (soixante-neuf euros quatre-vingt-dix centimes) TTC

Conditions : chaque téléphone est neuf et livré avec accessoires (chargeur et écouteurs). Une puce du réseau Orange (à usage limité dans le temps) sera insérée dans chaque téléphone avant envoi afin

d'en tester sa fonctionnalité. Chaque gagnant devra se procurer sa propre puce afin de faire fonctionner le téléphone avec l'opérateur de son choix (le téléphone fonctionne avec tout opérateur proposant un réseau francilien en 2G).

4. MECANISME DU JEU

Les fans de la page sont invités à poster un commentaire du post concernant le jeu concours #3310detox. Ce commentaire devra a minima contenir un Emoji décrivant une activité de leur choix.

Si le commentaire ne comprend pas d'Emoji, le commentaire ne sera pas comptabilisé comme une participation valide.

Les publications effectuées avant le mercredi 12 juillet 2017 ou après le jeudi 13 juillet 2017 à 23h59 ne seront pas prises en compte.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les deux (2) gagnants seront informés sur la page du jeu à l'issue de la délibération du Jury.

Le Jury est chargé d'examiner les commentaires des participants qui seront publiés sur Facebook du mercredi 12 juillet 2017 au jeudi 13 juillet 2017 inclus. Ce Jury est composé des employés de la Société Organisatrice en charge de la gestion du concours.

Le Jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun gagnant si les commentaires ne correspondent pas à ses critères de sélection ou sont jugées insuffisamment intéressantes pour cette sélection.

A l'issue de la clôture du jeu, le Jury examinera les commentaires et sélectionnera ceux qu'il estime être les meilleures. Les critères retenus par le Jury seront : l'originalité, la créativité et l'aspect divertissant.

Les gagnants seront informés de leur gain durant la journée du vendredi 14 juillet 2017, à l'adresse www.facebook.com/NokiaMobileFR .

Les gagnants devront communiquer leur adresse mail par messagerie privée Facebook ainsi que leurs coordonnées à la Société Organisatrice. L'email de confirmation annonçant le gain sera envoyé à l'adresse email communiquée par le gagnant.

Si un gagnant ne répond pas à sa sollicitation de gain dans une période de sept jours après la clôture du Jeu, le gagnant ne pourra plus prétendre à son gain.

Les noms de tous les gagnants seront disponibles auprès de la Société Organisatrice.

6. COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

La Société Organisatrice se réserve le droit de communiquer sur la page Facebook® de l'opération le nom des gagnants du jeu accompagné de leur gain, ce que chaque Participant et gagnant autorise expressément.

Du fait de sa participation, chaque gagnant autorise ainsi la Société Organisatrice à utiliser, diffuser ses nom, prénom, et son pseudo utilisé sur Facebook®, ainsi que l'indication de sa ville et/ou son département, ainsi que la date du (ou des) gain(s), sans que cette utilisation ne puisse conférer d'autres droits ou avantages que le prix gagné et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les données recueillies à l'occasion du présent jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément aux articles 38, 39 et 40 de cette même loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de :

HMD France
128, rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris